



PARLEMENT  
BRUXELLOIS

REÇU LE 09 MARS 2023

035210

**QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI**, Député du groupe socialiste

À **MME BARBARA TRACHTE**, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF)

Concernant « **Suivi du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes – 2020/2024** »

*Bruxelles, le 28 février 2023*

Madame la Ministre-Présidente,

A l'approche de la Journée Internationale des Droits des Femmes, j'aimerais rappeler combien il est essentiel que la lutte contre les violences envers les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre reste toujours une priorité politique de tous les pouvoirs publics.

A cet égard, je salue votre volonté et celle de vos collègues d'autres niveaux de pouvoir de mettre à l'agenda cette lutte contre les violences faites aux femmes notamment au travers de l'adoption de différents plans, à savoir le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025, le plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 ou encore le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024.

Malgré les bonnes intentions et les actions qui suivent, cette ignoble violence ne disparaît pas. A titre personnel, je peux en témoigner à travers le travail fourni par le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) de Bruxelles situé sur le site du CHU Saint-Pierre, dont la capacité d'accueil a récemment été augmentée pour accueillir les victimes sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles en associant l'ensemble des zones de police.

En 2022, ce sont en moyenne 58 victimes par mois qui y ont été accueillies et un doublement du nombre de victimes est escompté avec l'extension du CPVS. Sur 697 victimes prises en charge en 2022, 88% étaient des femmes, 1% des personnes trans et 11% des hommes. 32,5% étaient des personnes mineures d'âge, dont 11,7% de jeunes de moins de 15 ans.

La violence faite aux femmes dans quelque cadre que ce soit, notamment intrafamilial ou conjugal, n'est pas nécessairement de nature sexuelle. Cela dit, cette violence qui mène des mots aux coups, aux blessures, au harcèlement, aux attouchements jusqu'au viol, amène parfois aussi à la mort. En 2022, elles étaient au moins 24 femmes en Belgique à perdre la vie... parce qu'elles étaient des femmes !

Notre combat contre la violence, qui lui a le droit d'exister et d'être des plus acharnés, est un devoir politique. C'est pourquoi, j'aimerais faire le point avec vous sur le plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020/2024 :

- Le Plan reprend 65 mesures à concrétiser d'ici 2024 par plusieurs niveaux de pouvoir : comment se passe la collaboration avec ceux-ci et quel bilan pouvez-vous tirer à mi-chemin de manière générale ? Par ailleurs, quelles sont les mesures relevant spécifiquement de la COCOF qui ont déjà pu être concrétisées et celles qui ont éventuellement dû être réorientées ? Quel est le calendrier élaboré pour atteindre la réalisation effective de l'ensemble des mesures qui concernent vos compétences ?
- Parmi les mesures figure une recherche en économie de la santé sur la généralisation de l'EVRAS. Pouvez-vous nous rappeler les conclusions de cette recherche permettant l'identification du coût de la généralisation de l'EVRAS et des budgets nécessaires pour la déployer ?
- Le budget de la ligne d'écoute dédiée aux violences faites aux femmes a-t-elle été augmentée depuis 2021 de manière à pouvoir être accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 sans interruption ?
- Enfin, la COCOF participe-t-elle toujours à la task force intrafrancophone et à la task force bruxelloise afin de recueillir des informations sur les violences faites aux femmes ? Pouvez-vous nous renseigner sur vos travaux ?

Je vous remercie pour vos réponses.



**Mohamed Ouriagli**  
Député groupe PS